

20 RUE SAINT JEAN
51240 CHEPY

☎ 03 26 68 25 55
sidepmontlouvet@orange.fr



A conserver

A Chepy, le 24 août 2020

NOTE D'INFORMATIONS

Relevés des compteurs :

Le relevé des compteurs d'eau est effectué une fois par an.

Les abonnés doivent prendre toute disposition facilitant le travail du Fontainier : libre accès au compteur, remise de clefs à un voisin en cas d'absence, etc.

En cas d'absences répétées, le Fontainier laisse une carte destinée au relevé de compteur par l'abonné. Cette carte doit être retournée au secrétariat sous huitaine. En cas de non-retour, la consommation est systématiquement évaluée sur la base moyenne des 3 dernières années.

Compteurs :

Les compteurs d'eau sont propriété du Syndicat qui perçoit annuellement une location variable en fonction du diamètre du compteur.

Chaque abonné a la charge de la mise hors-gel de son ou de ses compteurs ; il est responsable des dégradations qui pourraient y être occasionnées.

En cas de gel ou de dégradations, le compteur sera remplacé aux frais de l'abonné (fourniture et pose). Un compteur reconnu défectueux est changé gratuitement par le Syndicat. Dans le cas où un abonné demanderait l'échange de son compteur alors que celui-ci n'est pas défectueux, la fourniture et la pose du nouveau compteur seront à la charge de l'Abonné.

Départ de la Commune :

En cas de départ définitif de la Commune, l'Abonné est tenu de le signaler afin que le relevé destiné à l'apurement du compte puisse être effectué par le fontainier.

Il fera connaître sa nouvelle adresse, et, si possible, les coordonnées de son successeur.

A COMPTER DU 1er OCTOBRE 2020 :

**PASSAGE DU FONTAINIER POUR LE
RELEVÉ DE VOTRE COMPTEUR D'EAU**

Monsieur **QUANEUX Stéphane**, sera chargé par le SIDEPE de cette mission

RESERVEZ LUI BON ACCUEIL

Merci.